

Guide méthodologique



Chantiers jeunes culture et patrimoine



GUIDE MÉTHODOLOGIQUE

CHANTIERS JEUNES CULTURE ET PATRIMOINE

Ce guide a pour objectif de faciliter l'organisation, par les structures d'animation jeunesse et éducatives, de chantiers patrimoniaux ou culturels pour et avec les jeunes de 11 à 25 ans.

Il s'accompagne d'un ensemble d'outils :

- un dossier de chantier
- un engagement collectif des jeunes
- une autorisation parentale pour les mineurs
- un document bilan pédagogique et financier du chantier.

Les chantiers sont proposés dans le but d'encourager la citoyenneté par la participation à la vie locale et le dialogue entre les générations. Il s'agit, pour les jeunes, de s'approprier l'histoire et l'identité locale par la participation à des actions concrètes.

- **Un chantier patrimonial ou culturel peut être associé à un projet de vacances à l'organisation duquel les jeunes doivent également être associés.**

LES CHANTIERS JEUNES CULTURE ET PATRIMOINE : **PRÉSENTATION**

Un chantier c'est la réalisation par un groupe de jeunes,

au profit d'un organisme public ou associatif, d'un projet contribuant à la valorisation du patrimoine culturel ou naturel ou à l'animation et l'enrichissement d'une action culturelle sur le département des Hautes-Pyrénées.

Le chantier doit être d'une durée minimum de 4 journées consécutives.

Les enjeux culturels

- Favoriser l'ouverture culturelle à travers la découverte du patrimoine local ou l'implication dans des actions culturelles
- Sensibiliser aux valeurs patrimoniales et culturelles d'un lieu
- Participer à des travaux représentant un intérêt réel et une plus-value patrimoniale ou culturelle certaine pour le commanditaire et pour les jeunes
- Découvrir des métiers en charge de la protection, de la conservation, de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine ou du secteur culturel.

Les enjeux socio-éducatifs et citoyens

- Favoriser la socialisation, la prise de responsabilité et l'autonomie des jeunes à travers l'implication et la participation à un projet de groupe
- Favoriser le dialogue entre les générations, l'implication et la reconnaissance des jeunes dans la vie locale
- Favoriser la mixité sociale et l'accessibilité financière.

Les acteurs des chantiers

➤ **La structure organisatrice d'un chantier**

Il peut s'agir d'une association travaillant avec des jeunes, d'un service animation d'une collectivité, ou de tout autre organisme éducatif travaillant avec des jeunes dans la mesure où le chantier est un projet hors scolarité.

Rôle de l'organisateur vis-à-vis des jeunes

Pour la partie chantier, il négocie, prépare l'action du chantier avec le commanditaire. Dans la mesure du possible en fonction de l'intérêt, de la disponibilité et des capacités des jeunes, les animateurs (accompagnateurs) chercheront à impliquer au maximum les jeunes dans la préparation du chantier.

➤ **Le commanditaire du chantier jeunes**

Il peut s'agir d'une association, d'une collectivité locale, de toute autre structure à caractère public ou chargée d'une mission d'intérêt général. Le commanditaire doit faciliter l'organisation et la réalisation du chantier.

Il doit également s'impliquer dans la mise en place des chantiers : préparation et définition des tâches confiées, en fournissant les matériaux, tout ou partie du matériel technique et/ou de sécurité nécessaire. Il peut s'agir de faciliter l'accès des jeunes à certains loisirs présents sur le territoire.

Le commanditaire s'engage à entretenir et valoriser l'action réalisée sur le chantier.

➤ **Les acteurs institutionnels**

Dans le cadre d'un chantier à caractère patrimonial, le Service Patrimoine du Département propose, si besoin, une aide sous la forme de conseils et/ou d'une orientation de la structure organisatrice vers des partenaires.

Dans le cadre d'un chantier culturel, le service Arts Vivants-Arts Plastiques du Département propose, si besoin, une aide sous la forme de conseil et/ou d'orientation de la structure organisatrice vers des partenaires.

Pour les éléments en rapport avec la vie collective et l'animation du chantier, le Service Sport-Jeunesse et Vie associative du Département propose une aide si besoin, en lien avec le Service Jeunesse, Engagement et Sport de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Hautes-Pyrénées (SDJES-DSDEN 65).

➤ **Les participants aux chantiers**

Les jeunes par groupe de 5 minimum et de 20 maximum, âgés de 11 à 25 ans, s'engagent à participer à l'intégralité du projet.

LES CRITÈRES DES CHANTIERS

La durée du chantier	Au minimum 4 journées consécutives (sauf exception : 4 journées minimum en discontinu si cela est justifié et discuté).
La dimension patrimoniale ou culturelle (cf : annexe « Un chantier autour de... la culture et du patrimoine ! »)	<p>Le chantier doit faire l'objet d'une préparation préalable par les organisateurs et les jeunes en lien avec les services du Département : service Patrimoine, service Arts Vivants-Arts Plastiques.</p> <p>Il doit impliquer les jeunes dans des actions culturelles locales permettant des découvertes d'univers culturels, des rencontres avec des artistes, des bénévoles...</p> <p>Une partie des loisirs doit être en lien avec le chantier et dans tous les cas doit favoriser la découverte des ressources et de l'environnement local.</p> <p>Pour un chantier patrimoine, l'organisateur doit avoir prévenu les autorités compétentes en matière de patrimoine sur le département par courrier dont il joindra une copie à sa demande de financement.</p>
Le lieu de déroulement	Le chantier peut se dérouler à proximité du lieu de vie des jeunes mais aussi sur un territoire plus éloigné (sur le département des Hautes-Pyrénées). Dans ce dernier cas, il sera parfois nécessaire d'envisager un hébergement et la prise des repas sur place.
L'adaptation de l'action	<p>Il faut veiller à ce que le chantier consiste en une action adaptée à l'âge et aux capacités des jeunes.</p> <p>Il est important que l'organisation matérielle et temporelle permette à tous, à tout moment, d'avoir une place sur le chantier.</p> <p>A l'issue du chantier, il importe que l'action des jeunes soit visible. En effet, les jeunes ont besoin de concret pour réaliser l'utilité de leur action et se sentir valorisés. Aussi le chantier aboutira à une réalisation achevée ou à une étape identifiable de l'action (une tranche de travaux, le décor d'un festival...).</p>
La sécurité	S'il s'agit de travaux, ils ne doivent pas présenter de dangerosité particulière. Dans tous les cas, la structure organisatrice en lien avec le commanditaire, veille à la mise en place de l'encadrement, des aménagements matériels et des équipements nécessaires à la sécurité de tous sur le chantier.
L'encadrement	<p><u>L'encadrement technique</u> : en fonction de la nature des tâches à effectuer, il sera fait appel à un encadrement professionnel. L'encadrement technique apporte une garantie de bonne réalisation des tâches et au-delà, constitue une source de motivation, d'apprentissage, d'ouverture culturelle et de valorisation des jeunes.</p> <p>Le dispositif chantiers jeune culture et patrimoine peut participer à la prise en charge financière des intervenants techniques pour les chantiers.</p> <p><u>L'encadrement pédagogique</u> : il est assuré par les animateurs de la structure organisatrice.</p>
L'implication des jeunes et des familles	L'implication des jeunes dans la mise en place du chantier est encouragée. Dans tous les cas, ils s'engagent à participer au chantier dans toute sa durée. Les jeunes signent un engagement collectif. Une réunion de présentation du projet aux familles est vivement souhaitée.

LES CRITÈRES DES CHANTIERS

Les responsabilités	Le chantier jeunes se déroule dans le cadre des activités de la structure de jeunesse organisatrice (association, service animation d'une collectivité locale), sous sa responsabilité. Aussi, si nécessaire - à vérifier auprès de l'assureur - l'organisateur demandera une extension de garantie pour chaque chantier à mener.
La contractualisation	Un contrat de partenariat est signé entre la structure organisatrice et le commanditaire. Ce contrat définit les responsabilités et les engagements matériels et humains des 2 parties pour la réalisation du chantier.
La contrepartie financière	Le commanditaire s'engage à faciliter l'organisation du chantier en terme financier et/ou en nature : fourniture du matériel et des matériaux, facilitation de l'hébergement, de l'intendance, des loisirs.
L'accessibilité financière	L'organisateur veillera à ce que les tarifs soient accessibles à tous, au moyen d'une tarification adaptée.

La participation financière du dispositif chantiers jeunes culture et patrimoine

Une aide de 2 000 € maximum peut être accordée avec possibilité pour le comité d'étude des dossiers de proposer un montant supérieur si le projet le justifie par sa nature et son ampleur.

Les critères sont :

- > l'intérêt du projet (intérêt patrimonial, et ou culturel et éducatif)
- > la durée du chantier
- > les besoins financiers liés au projet : intervenant techniques, hébergement, restauration, frais de transport.

L'intervention financière se concentre sur certaines natures de dépenses dans le but de favoriser la réalisation de chantiers sur l'ensemble des territoires des Hautes-Pyrénées.

Les actions présenteront une dimension culturelle forte (patrimoine, environnement, arts vivants, arts plastiques, animation...) garantie par l'intervention de professionnels compétents en complément de l'ensemble des personnels animant le chantier, et par des temps de loisirs en partie en lien avec le patrimoine et la culture (visite de sites patrimoniaux voisins, participation à un spectacle...).

LES ÉTAPES DU PROJET

Les étapes de prise en compte du projet

- Le plus tôt possible : contact avec les services du Département précités afin de travailler à la construction du chantier en tenant compte des attendus en terme de dimension patrimoniale ou culturelle et en matière d'animation
- Envoi du dossier chantier au Service Sport, Jeunesse et Vie Associative du Département selon une date fixée en rapport avec la commission d'étude des dossiers
- Etude du dossier en commission partenariale (Département, CAF, SDJES-DSDEN 65, GIP Politique de la ville Tarbes Lourdes Pyrénées).
Signature de la convention de partenariat avec le commanditaire et envoi d'une copie au service Sport, Jeunesse et Activités de pleine nature du Département
- Suite au chantier, les jeunes avec le soutien de l'animateur (accompagnateur) peuvent envisager de mettre en place **un projet de vacances**. Si les jeunes ont entre 11 et 17 ans et que les critères du règlement sont respectés, le projet de vacances pourra faire l'objet d'une demande de financement dans le cadre de **l'appel à projet adolescents de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Hautes-Pyrénées**. Pour cela, demander un dossier de candidature « appel à projets adolescents » à la CAF des Hautes-Pyrénées par mail à : actionsocialepartenaires65@caf.fr

Une demande **d'aide aux vacances** peut également être formulée auprès du **GIP Politique de la Ville** (pour Tarbes Nord Laubadère, Tarbes Ouest Solazur, Tarbes Est Ormeau Bel Air et Mouysset, quartier des Cèdres à Aureilhan, cité Ophite et quartier de Lanedarré à Lourdes) par mail à : elodie.portalier@gip65.fr.

LES CONTACTS

Gestion administrative des dossiers :

Département - Service Sport - Jeunesse

Romain PAGNOUX, chef de service : 05 62 56 77 96

Pierre GARROT, référent chantiers jeunes : 05 62 56 78 59

E-mail : chantiersjeunes@ha-py.fr

Conseils sur la vie collective et l'animation du chantier :

SDJES-DSDEN 65 - Service Départemental, Engagement et Sport

Béatrice LAGRANGE, conseillère jeunesse : 05 62 46 42 34

E-mail : Beatrice.Lagrange@ac-toulouse.fr

Conseils techniques sur un chantier à caractère patrimonial :

Association Patrimoine des Hautes-Pyrénées

Eric DELGADO, coordinateur de projets : 06 89 27 98 03

Email : patrimoine65@gmail.com

(Ou les services des archives départementales : 05 62 56 76 20

E-mail : francois.giustiniani@ha-py.fr)

Conseils techniques sur un chantier à caractère culturel :

Département - Service Arts vivants - Arts plastiques

Aude SENMARTIN, chef de service : 05 62 56 71 30

E-Mail : aude.senmartin@ha-py.fr

Conseils techniques sur un chantier à caractère environnemental :

Département - Service Environnement - Aménagement

Catherine LABAT, chef de service : 05 62 56 70 10

E-mail : catherine.labat@ha-py.fr

LES CONTACTS

Renseignements sur l'appel projet adolescents de la Caisse d'Allocations Familiales :

Pierre-Louis TREBUCQ, conseiller technique Action Sociale : 05 62 44 45 54
E-mail : pierre-louis.trebucq@caf.fr

Renseignements auprès du GIP Politique de la Ville :

Elodie PORTALIER, chargée de Développement Social Local, co-directrice :
05 62 53 34 59
E-mail : gip.e.portalier@orange.fr

Le CAUE :

14, boulevard Claude Debussy - 65000 TARBES - 05 62 56 71 45

L'architecte des Bâtiments de France (Service de la Préfecture) :

Madame Janine Colonel : 05 62 34 41 01
Cit administrative Reffye BP 71707 - 65017 TARBES Cedex 9

UN CHANTIER AUTOUR DE... **LA CULTURE ET DU PATRIMOINE !**

Je me renseigne sur...

Le propriétaire (= commanditaire) : la commune ou une association

Sa possible protection : monument historique (MH), à proximité d'un monument historique, sur une zone règlementée (Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine - AVAP, etc.)

Le type de travaux envisagés : nettoyage, remontage

L'encadrement technique nécessaire suivant le type de travaux : un architecte, un agent municipal, un artisan, un artiste professionnel

L'équipement nécessaire : gants, lunettes de protection, bottes, masque, etc.

Les loisirs : à proximité et un peu culturels pas tous... mais au moins un !

Les possibilités d'hébergement à proximité en fonction des besoins.

Je prévois...

La commune : même si c'est un bien associatif. C'est elle qui saura dire si l'objet du chantier fait l'objet d'une législation particulière (MH, AVAP, etc.)

L'architecte des Bâtiments de France : si c'est un bien protégé MH

Le Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE) : dans tous les cas ! pour des conseils de professionnels...gratuits et sans engagement !

Le service Patrimoine du Département : dans tous les cas aussi ! Pour finaliser le montage du projet.

En gros... je m'y prends assez en avance pour avoir le temps de faire tout ça !

CHANTIER AUTOUR D'UN... **LAVOIR/FONTAINE**



Je me renseigne sur...

Le propriétaire (= commanditaire) : la commune

Possible protection : à proximité d'un MH, sur une zone réglementée (AVAP, etc.)

Type de travaux envisagé : nettoyage, consolidation

L'encadrement technique nécessaire : un architecte, un agent municipal, un artisan (professionnel de la pierre)

L'équipement nécessaire : gants, bottes, etc.

Les loisirs : à proximité et un peu culturels pas tous... mais au moins un !

Les possibilités d'hébergement à proximité en fonction des besoins.

Je prévois...

La commune : même si c'est un bien associatif. C'est elle qui saura dire si l'objet du chantier fait l'objet d'une législation particulière (MH, AVAP, etc.)

Le Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE) : pour des conseils de professionnels... gratuits et sans engagement !

Le service Patrimoine du Département : dans tous les cas aussi ! Pour finaliser le montage du projet y compris pour la partie loisirs.

CHANTIER AUTOUR D'UN... **CHÂTEAU/CABANE PASTORALE**



Je me renseigne sur...

Le propriétaire (= commanditaire) : commune ou association

Possible protection : Monument Historique, à proximité d'un MH, sur une zone réglementée (AVAP, etc.)

Type de travaux envisagé : nettoyage, consolidation, débroussaillage

L'encadrement technique nécessaire : l'architecte des Bâtiments de France si un MH, un architecte, un agent municipal, un artisan (professionnel de la pierre)

L'équipement nécessaire : gants, bottes, etc.

Les loisirs : à proximité et un peu culturels pas tous... mais au moins un !

Les possibilités d'hébergement à proximité en fonction des besoins.

Je prévois...

La commune : même si c'est un bien associatif. C'est elle qui saura dire si l'objet du chantier fait l'objet d'une législation particulière (MH, AVAP, etc.)

Le Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE) : si l'objet du chantier n'est pas protégé MH pour des conseils de professionnels... gratuits et sans engagement !

Le service Patrimoine du Département : dans tous les cas aussi ! Pour finaliser le montage du projet y compris pour la partie loisirs.

CHANTIER AUTOUR D'UN... **GRAFF**



Je me renseigne sur...

Le propriétaire du support sur lequel sera peint le graff (= commanditaire) : une commune ou une association

Possible protection/règlementation : à proximité d'un MH, sur une zone règlementée (AVAP, etc.) ; le thème et le sujet du graff doivent être validés par la commune (possibilité de poursuite judiciaire si sujet appelant à la haine raciale, etc.)

Type de travaux envisagé : embellissement par une œuvre d'art

L'encadrement technique nécessaire : un agent municipal, un artiste professionnel

L'équipement nécessaire : gants, masque, etc.

Les loisirs : à proximité et un peu culturels pas tous...mais au moins un !

Les possibilités d'hébergement à proximité en fonction des besoins.

Je prévois...

La commune : même si c'est un bien associatif. C'est elle qui saura dire si le lieu du chantier fait l'objet d'une législation particulière (proximité MH, AVAP, etc.)

Le service Patrimoine du Département : dans tous les cas aussi ! Pour finaliser le montage du projet y compris pour la partie loisirs.

CHANTIER AUTOUR D'UN... **ÉLÉMENT URBAIN**



Je me renseigne sur...

Le propriétaire (= commanditaire) : la commune

Possible protection : à proximité d'un MH, sur une zone règlementée (AVAP, etc.)

Le type de travaux envisagé : nettoyage, embellissement

L'encadrement technique nécessaire suivant le type de travaux : un architecte, un agent municipal, un artisan

L'équipement nécessaire : gants, lunettes de protection, masque, etc.

Les loisirs : à proximité et un peu culturels pas tous... mais au moins un !

Les possibilités d'hébergement à proximité en fonction des besoins.

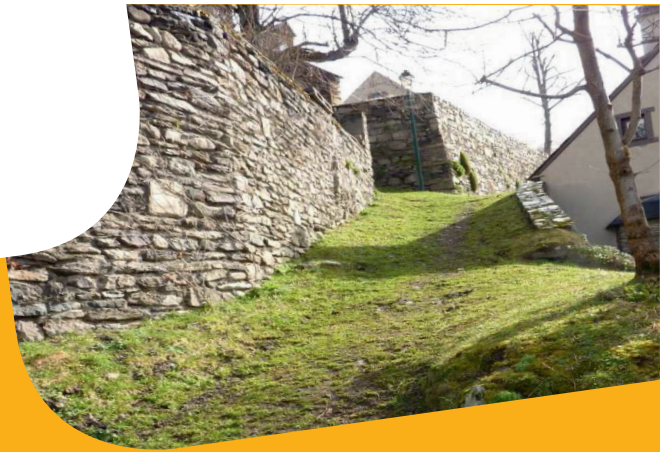
Je prévois...

La commune : C'est elle qui saura dire si l'objet du chantier fait l'objet d'une législation particulière (MH, AVAP, etc.)

Le Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE) : dans tous les cas ! pour des conseils de professionnels... gratuits et sans engagement !

Le service Patrimoine du Département : dans tous les cas aussi ! Pour finaliser le montage du projet.

CHANTIER AUTOUR D'UN... **SENTIER PÉDESTRE**



Je me renseigne sur...

Le propriétaire (= commanditaire) : une ou plusieurs communes

Sa possible protection/législation : renseignement indispensable auprès du Comité Départemental de la randonnée pédestre au 05.62.34.44.13/06.60.87.87.99
hautes-pyrenees@ffrandonnee.fr

Le type de travaux envisagé : nettoyage, balisage

L'encadrement technique nécessaire suivant le type de travaux : un agent municipal

L'équipement nécessaire : gants, lunettes de protection, bottes, masque, etc.

Les loisirs : à proximité et un peu culturels pas tous...mais au moins un !

Les possibilités d'hébergement à proximité en fonction des besoins.

Je prévois...

La commune et le Comité départemental de la randonnée

Le service Patrimoine du Département : dans tous les cas ! Pour finaliser le montage du projet.

CHANTIER AUTOUR D'UN... **FESTIVAL, D'UN ÉVÉNEMENT CULTUREL, D'UN SPECTACLE**



Je me renseigne sur...

Le commanditaire : une association, une collectivité

Le genre de manifestation : festival, spectacle isolé, création de spectacle, concert, théâtre...

Le lieu de l'événement : salle de spectacle, salle polyvalente ou autre, extérieur, rue...

Le type de mission envisagée : préparation ou exploitation de l'événement, aspect logistique, technique, restauration, accueil des artistes ou du public...

Les moments et plages horaires des interventions des jeunes : semaine, week-end, journée, soir...

L'encadrement technique éventuel nécessaire suivant le type d'événement et de mission.

L'équipement éventuellement nécessaire : gants, chaussures de sécurité, bouchons antibruit...

Les loisirs : à proximité et un peu culturels pas tous...mais au moins un !

Les possibilités d'hébergement à proximité en fonction des besoins.

Je prévois...

Le commanditaire pour établir un état de ses besoins et des possibilités d'intervention des jeunes.

Le service Arts Vivants Arts Plastiques du Département pour finaliser le projet mais aussi en amont pour éventuellement être aiguillé vers un commanditaire.

COMMENT RENSEIGNER LE BUDGET PREVISIONNEL D'UN CHANTIER JEUNES

LE BUDGET DOIT ÊTRE PRÉSENTÉ EN EQUILIBRE (DÉPENSES = RECETTES)

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	RECETTES PRÉVISIONNELLES
<p>1 Transport Le montant de cette dépense peut être réparti dans les recettes en 1, 10, 16, 17</p> <p>2 Hébergement Le montant de cette dépense peut être réparti dans les recettes en 2, 11, 16, 18</p> <p>3 Alimentation : Le montant de cette dépense peut être réparti dans les recettes en 3, 12, 16, 19</p> <p>4 Matériel (achat, location) : Le montant de cette dépense peut être réparti dans les recettes en 4, 16, 20</p> <p>5 Matériaux (précisez) : Le montant de cette dépense peut être réparti dans les recettes en 5, 16, 21</p> <p>6 Encadrement pédagogique : Le montant de cette dépense est affecté dans les recettes en 6</p> <p>7 Encadrement technique : Le montant de cette dépense peut être réparti dans les recettes en 7, 13, 16, 22</p> <p>8 Frais de gestion : Le montant de cette dépense est affecté dans les recettes en 8</p> <p>9 Assurance : Le montant de cette dépense est affecté dans les recettes en 9</p> <p>10 Loisirs (détailler) : Le montant de cette dépense peut être réparti dans les recettes en 14, 15, 16, 23</p>	<p>Prise en charge par la structure organisatrice : (*)</p> <p>1 transport 2 hébergement 3 alimentation 4 matériels 5 matériaux 6 encadrement pédagogique 7 encadrement technique 8 frais de gestion 9 assurance</p> <p>Subvention du dispositif départemental soutien chantiers :</p> <p>10 transport 11 hébergement 12 alimentation 13 encadrement technique 14 loisirs 15 loisirs pour les quartiers relevant de la Politique de la Ville</p> <p>16 Subvention du commanditaire : Elle correspond à une somme que verse le commanditaire à la structure organisatrice pour payer certaines dépenses</p> <p>Mises à disposition du commanditaire : Elle correspond à des moyens techniques, humains dont dispose le commanditaire, en faveur de la structure organisatrice</p> <p>17 transport 18 hébergement 19 alimentation 20 matériel 21 matériaux 22 encadrement technique 23 loisirs</p> <p><i>(*) Les montants indiqués dans la prise en charge par la structure organisatrice doivent intégrer également la participation des familles</i></p>
TOTAL	TOTAL

LE CHANTIER JEUNES ET LA REGLEMENTATION DES ACCUEILS DE MINEURS (QUAND, COMMENT DÉCLARER, LES RÈGLES CONCERNANT L'HÉBERGEMENT)

Si votre chantier jeunes concerne au moins 7 mineurs, il doit être déclaré officiellement auprès Service Jeunesse, Engagement et Sport de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Hautes-Pyrénées (SDJES-DSDEN 65) en Accueil Collectif à Caractère Éducatif de Mineurs (ACCEM).

Le type de séjour

En fonction du nombre de nuits et de l'éloignement du lieu d'hébergement, il doit être déclaré soit en tant que :

> **Activité accessoire**

Chantier comprenant **de 1 à 4 nuits et dont l'hébergement se situe à moins de 2 heures de l'accueil**

Conditions d'encadrement :

1 encadrant pour 12 mineurs
et 2 animateurs minimum quel que soit l'effectif des jeunes

La qualification des animateurs est laissée à l'appréciation du directeur

Faire la déclaration au plus tard 8 jours avant le début du séjour

(préciser « chantier jeunes » dans le cadre « observations »).

> **Séjour court**

Chantier comprenant **de 1 à 3 nuits et dont l'hébergement se situe à plus de 2 heures de l'accueil**

Conditions d'encadrement :

1 encadrant pour 12 mineurs
et 2 animateurs minimum quel que soit l'effectif des jeunes

Une personne majeure s'assure des conditions d'hygiène et de sécurité dans lesquelles l'hébergement se déroule.

Faire la déclaration au plus tard 2 mois avant le début du séjour

(préciser « chantier jeunes » dans le cadre « observations »).

> **Séjour de vacances**

Chantier comprenant **plus de 4 nuits**

Conditions d'encadrement :

1 encadrant pour 12 mineurs
et 1 directeur non compris dans le taux d'encadrement sauf si le séjour accueille moins de 21 mineurs âgés de plus de 14 ans

Faire la déclaration au plus tard 2 mois avant le début du séjour

(préciser « chantier jeunes » dans le cadre « observations »).

Le type d'hébergement

Concernant **le lieu d'hébergement**, il peut être organisé soit :

➤ **dans un local déclaré** auprès des services Jeunesse et Sports
Local répertorié dans la liste déroulante sur TAM

➤ **en camping aménagé**
Déclaration en « hors locaux »

➤ **en camping libre**
Demander une autorisation auprès du maire de la commune et du propriétaire du terrain.

Lorsque le camping est pratiqué en dehors d'un terrain aménagé :

- Le lieu du camping doit, en cas d'urgence :
 - permettre de donner rapidement l'alerte
 - être facilement accessible aux secours
- Le camping doit répondre à des conditions d'hygiène et de salubrité adaptées à la durée du campement et permettre l'accès à des commodités (douches et WC en équipement fixe ou mobile)
- Il est conseillé de prévoir un hébergement de secours en dur permettant d'abriter les mineurs en cas d'intempéries
- Rappel : le camping est interdit en bordure des cours d'eau.

Recommandations pour toute forme de camping :

Concernant l'hygiène alimentaire, se reporter à l'instruction interministérielle N°02-124 JS du 9 juillet 2002.

En cas d'interrogations sur la déclaration ACCEM et / ou les conditions d'organisation et de préparation, nous vous invitons à contacter le Service Départemental Jeunesse Engagement, Sport la DSDEN :

➤ Au 05 67 76 58 64
ou sdjes65-accem@ac-toulouse.fr

QUI PEUT VOUS SOUTENIR DANS
L'ACCOMPAGNEMENT D'UN PROJET
**DE CHANTIER ET/OU DE VACANCES
AVEC DES ADOLESCENTS ?**

Partenaires financiers	Conseil Départemental	DDCSPP	CAF	GIP - Politique de la Ville
Principales conditions d'intervention sur les projets adolescents	Thème culturel ou patrimonial avéré	Thème culturel ou patrimonial avéré	Jeunes de 11 à 17 ans. Projet très participatif, de l'élaboration jusqu'au déroulé	Jeunes des quartiers Politique de la Ville
Chantiers Culture et Patrimoine	OUI	OUI	OUI	OUI
Autres Chantiers	NON	NON	OUI	NON
Contrepartie Vacances	NON	NON	OUI	OUI
Projet Vacances indépendant	NON	NON	OUI	NON

Dispositifs à mobiliser :

- Dispositif chantiers jeunes culture et patrimoine
- Appel à Projet Adolescents de la CAF
- Appel à Projet GIP-Politique de la Ville

**SOLlicitATIONS DU GIP POLITIQUE DE LA VILLE
TARBES-LOURDES-PYRENEES**
DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DEPARTEMENTAL CHANTIERS
JEUNES CULTURE ET PATRIMOINE

Rappel : le GIP Politique de la ville ne peut être sollicité que pour des projets de chantiers menés avec des publics des quartiers prioritaires ou de veille (Laubadère, Solazur, Mouysset, Ormeau Bel-Air sur Tarbes, Ophite et Lannedarré sur Lourdes).

➤ **Activités sportives et culturelles
durant le chantier**

Le GIP Politique de la ville peut apporter un soutien financier sur la partie chantier à partir du moment où elle intègre dans son contenu des activités sportives ou culturelles payantes.

Si tel est le cas, elles doivent être lisibles dans les dépenses du budget prévisionnel (*rubrique loisirs*). Le montant sollicité correspondant doit également apparaître dans la partie recettes prévisionnelles (*rubrique loisirs pour les quartiers relevant de la Politique de la Ville*).

➤ **Contrepartie Vacances**

Si le chantier comprend un projet de vacances des jeunes, l'encadré réservé à cet effet dans le dossier de demande de subvention doit être obligatoirement renseigné.

A ce moment-là, le GIP Politique de la ville peut également apporter un soutien financier sur la mise en place du séjour vacances.

Cette sollicitation fait l'objet d'une demande particulière, aussi merci de bien vouloir contacter Elodie PORTALIER - gip.e.portalier@orange.fr - 05 62 53 34 37.

Si le chantier proposé est validé par la commission d'examen des projets, le soutien du GIP sur la partie chantier (activités sportives et culturelles) et sur la contrepartie vacances fera l'objet d'une même convention d'attribution de subvention.

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



Direction du Développement Local

chantiersjeunes@ha-py.fr

www.hautespyrenees.fr